



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

Fonds de dotation Saint Joseph Education

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fonds de dotation Saint Joseph Education

Fonds de dotation

Siège social : 320 rue Saint Honoré 75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du fonds de dotation Fonds de dotation Saint Joseph Education,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Fonds de dotation Saint Joseph Education relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note *Changement de méthode comptable* de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 24 juin 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

320 rue Saint Honoré
75001 PARIS-01

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE :

SIRET : 89795862500013

SOMMAIRE

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

ANNEXE COMPTABLE

3

4

5

6

8

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)						
Stocks et en-cours						
Créances				0.20		0.73
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations					1 295.00	
Autres créances						
Charges constatées d'avance	307.20		307.20			
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	149 819.96		149 819.96	99.80	176 854.02	99.27
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	150 127.16		150 127.16	100.00	178 149.02	100.00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	150 127.16		150 127.16	100	178 149.02	100

BILAN PASSIF

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	-33 771.05	-22.49	-43 581.96	-24.46
Excédent ou déficit de l'exercice	24 142.67	16.08	9 810.91	5.51
Situation nette (sous-total)	-9 628.38	-6.41	-33 771.05	-18.96
Fonds propres consommables	15 000.00	9.99	15 000.00	8.42
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	5 371.62	3.58	-18 771.05	-10.54
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	116 531.50	77.62	163 993.50	92.05
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	116 531.50	77.62	163 993.50	92.05
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	20 050.00	13.36	14 495.23	8.14
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	8 174.04	5.44	18 431.34	10.35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	28 224.04	18.80	32 926.57	18.48
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	150 127.16	100	178 149.02	100

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services		675.00	-675.00	-100.00
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	159 060.00	138 159.50	20 900.50	15.13
Mécénats	96 559.00	61 674.00	34 885.00	56.56
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	28 500.00	29 200.00	-700.00	-2.40
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	163 993.50	116 781.30	47 212.20	40.43
Autres produits		0.28	-0.28	-100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	448 112.50	346 490.08	101 622.42	29.33
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	16 473.59	17 435.22	-961.63	-5.52
Aides financières	289 257.19	159 131.30	130 125.89	81.77
Impôts, taxes et versements assimilés	41.79	57.18	-15.39	-26.92
Salaires	-0.27	11 340.89	-11 341.16	-100.00
Cotisations sociales	370.84	4 719.10	-4 348.26	-92.14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	116 531.50	143 993.50	-27 462.00	-19.07
Autres charges	1 295.19	1.98	1 293.21	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	423 969.83	336 679.17	87 290.66	25.93
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	24 142.67	9 810.91	14 331.76	146.08

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)				
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	24 142.67	9 810.91	14 331.76	146.08
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	448 112.50	346 490.08	101 622.42	29.33
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	423 969.83	336 679.17	87 290.66	25.93
EXCÉDENT OU DÉFICIT	24 142.67	9 810.91	14 331.76	146.08
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	3 044.00	2 943.00	101.00	3.43
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	3 044.00	2 943.00	101.00	3.43
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	3 044.00	2 943.00	101.00	3.43
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	3 044.00	2 943.00	101.00	3.43
TOTAL	24 142.67	9 810.91	14 331.76	146.08

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Le fonds de dotation Saint Joseph Education a été créé le 19/03/2021.

Le fonds de dotation a pour objet, dans le respect de la vision de l'éducation intégrale de développer et soutenir toute oeuvre d'intérêt général à caractère éducatif, social et familial concourant :

- à la création, la gestion et le développement d'établissements d'enseignement primaire et secondaire, d'établissements d'enseignement supérieur et de toutes activités de formation ;
- à la création, la gestion et le développement d'activités périscolaires ;
- au soutien des parents dans leurs tâches éducatives ;
- au soutien des familles et étudiants à faibles ressources.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- Développement d'une plateforme de ressources d'information et de formation sur le sujet de d'éducation en libre accès et dans une mode de créativité partagée avec des experts reconnus de l'éducation.
- Création et mise à disposition d'une charte de l'éducation intégrale à destination des acteurs de l'éducation consultable sur le site internet.
- Création d'un plan d'accompagnement des établissements scolaires existants (privés, avec ou sans contrat d'association) pour faciliter l'acquisition des principes anthropologiques de l'éducation (PAVEI - Plan Annuel Vers l'Éducation Intégrale).
- Création d'un centre de formation de l'éducation intégrale ouvert à tous les acteurs de l'éducation (CFEI - Centre de Formation de l'Éducation Intégrale). Démarche de certification Qualiopi obtenue en décembre 2022.
- Accompagnement de plusieurs projets de création et de développement d'établissement scolaire.
- De nombreuses conférence dans des établissements scolaires et des associations de parents de toute la France sur l'éducation intégrale.
- Production de publications écrites et participation à des émissions de radio ou de vidéodiffusion.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Les actions de communication menées par le fonds :

- Création d'une identité visuelle, création d'un site internet, conception et mise en ligne de plusieurs vidéos pour présenter nos actions et faire connaître l'éducation intégrale, conception d'un format de lettre d'informations, rédaction et diffusion de 5 lettres d'informations, d'une campagne d'information ciblée sur la collecte de dons en fin d'année 2021, campagne ciblée sur le premier anniversaire de la création du fonds de dotation, création et édition de plusieurs plaquettes présentant les actions de formation du Centre de Formation de l'Éducation Intégrale (CFEI)

Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds :

- Constitution d'une liste de mécènes potentiels, conception et réalisation d'une brochure de présentation de l'activité du fonds de dotation, prise de contact par mail et téléphone, relances, prise de rendez-vous, et tenue de ces rendez vous,
- Travail avec l'agence Obole pour préciser les contours d'une nouvelle levée de dons et l'engager,
- Partenariat avec une fondation pour collecter l'IFI au profit des activités du FDD
- Gestion administrative des dons reçus.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 150 127.16 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 24 142.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Changement de méthode comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le nouveau plan comptable issu du règlement de l'Autorité des normes comptables.

Cette première application, traitée comme un changement de méthode comptable, a entraîné des adaptations de présentation et, le cas échéant, des reclassements ayant un impact sur certains postes des comptes annuels.

Les effets du changements les plus significatifs sont notamment les suivants :

- Les charges constatées sont à présent positionnées dans les autres créances, en opposition aux opérations de régularisations les années précédentes.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION.
- L'association FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Un bénévole a travaillé dans le fonds de dotation pour la partie administrative. Son temps a été valorisé au taux horaire du SMIC.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	-43 581.96	9 810.91			-33 771.05
Excédent ou déficit de l'exercice	9 810.91	-9 810.91	24 142.67		24 142.67
Fonds propres consommables	15 000.00				15 000.00
TOTAL	-18 771.05		24 142.67		5 371.62

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Des dons reçus en 2025 à hauteur de 116 531.50€ ont vocation à être reversés à une oeuvre rentrant dans l'objet social du fonds et soutenu par ce dernier. Ces versements ont été effectués en 2026. Ils sont provisionnés dans les fonds dédiés de l'exercice.

	Montant N	Montant N-1
Sur dons manuels	116 531.50	143 993.50
TOTAL	116 531.50	143 993.50

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	20 050.00	20 050.00		
Personnel et comptes rattachés	8 174.04	8 174.04		
TOTAL	28 224.04	28 224.04		

AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Durant l'exercice 2025, le fonds n'a reçu aucune ressource en provenance de l'étranger.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Détail des charges par destination

- Les actions réalisées par l'organisme sont constituées à la fois de coûts directs constitués par des frais et d'une imputation de coûts indirects provenant des couts salariaux employés par le Fonds.
- Les frais d'appel à la générosité du public sont constitués par des factures de prestataires

Principes d'affectation des sommes à la générosité du public :

Les produits issus des dons manuels et mécénat ont été affectés en totalité à la Générosité du Public.
En contrepartie, les charges ont été affectées à la Générosité du Public de la manière suivante :
En totalité pour les frais d'appel, et à due concurrence des produits restants pour les autres charges.

	Montant N		Montant N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
A - Produits et charges par origine et destination				
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	159 060.00	159 060.00	138 159.50	138 159.50
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	96 559.00	96 559.00	61 674.00	61 674.00
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	28 500.00		29 200.00	
Autres produits non liés à la générosité du public			675.28	
Subventions et autres concours publics				
Reprises sur provisions et dépréciations				
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	163 993.50	163 993.50	116 781.30	116 781.30
TOTAL	448 112.50	419 612.50	346 490.08	316 614.80
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme			15 585.27	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	289 257.19	285 157.54	159 131.00	156 523.05
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	18 181.14	17 923.46	17 969.40	16 098.25
Dotations aux provisions et dépréciations				
Impôt sur les bénéfices				
Reports en fonds dédiés de l'exercice	116 531.50	116 531.50	143 993.50	143 993.50

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TOTAL	423 969.83	419 612.50	336 679.17	316 614.80
EXCÉDENT OU DÉFICIT	24 142.67		9 810.91	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	Montant N		Montant N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
B - Contributions volontaires en nature				
Produits par origine				
Contributions volontaires liées à la gén. du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public	3 044.00		2 943.00	
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	3 044.00		2 943.00	
Charges par destination				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Contributions volontaires à la recherche de fonds				
Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature				
Personnel bénévol	3 044.00		2 943.00	
TOTAL	3 044.00		2 943.00	

EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Informations spécifiques pour les entités appel public à la générosité

Le Fonds de dotation fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Définition des missions sociales

Les charges affectées aux missions sociales concernant l'exercice 2025 correspondent aux dépenses effectués par le fonds de dotation pour la réalisation de missions sociales sur des projets éducatifs ;

Au cours de l'exercice 2025, le Fonds de Dotation a réalisé des actions pour un montant total de 289 257.19 € dont 285 157.54 euros ont été affectées au CER. Le complément des missions sociales ont été financées par les contributions financières reçues.

EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant N	Montant N-1		Montant N	Montant N-1
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Missions sociales			1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	285 157.54	156 523.05	Dons manuels	159 060.00	138 159.50
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie	96 559.00	61 674.00
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - Frais de recherche de fonds					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - Frais de fonctionnement	17 923.46	16 098.25			
Total des emplois	303 081.00	172 621.30	Total des ressources	255 619.00	199 833.50
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	116 531.50	143 993.50	3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	163 993.50	116 781.30
Excédent de la générosité du public de l'exercice			Déficit de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	419 612.50	316 614.80	TOTAL	419 612.50	316 614.80
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		

EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU RELATIF AUX FONDS DÉDIÉS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

	Montant N	Montant N-1	Total des fonds dédiés (Bilan / CR)
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	163 993.50	136 781.30	163 993.50
(-) Utilisation	163 993.50	116 781.30	163 993.50
(+) Report	116 531.50	143 993.50	116 531.50
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	116 531.50	163 993.50	116 531.50

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES LIÉ À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation		Augmentation		Diminution		Solde à la fin de l'exercice
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Report à nouveau	-43 581.96	9 810.91						-33 771.05
Excédent ou déficit de l'exercice	9 810.91	-9 810.91		24 142.67				24 142.67
Fonds propres consommables	15 000.00							15 000.00
TOTAL	-18 771.05			24 142.67				5 371.62

COMMENTAIRE

FONDS DOTATION ST-JOSEPH EDUCATION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres informations

Le montant total du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7 150 € TTC.

Les engagements de retraite n'ont pas été comptabilisés car non significatifs.

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.